

JOIGNY INFOS

2^E TRIMESTRE 2025 #154

LE JOURNAL D'INFORMATION DE LA VILLE

P.8 | CULTURE

Médiathèque gratuite

P.16 | FINANCES

Le budget 2025

P.21 | URBANISME

Square Bernard Moraine

SQUARE Bernard MORAINE

Maire de Joigny 2008 - 2020
Président Fondateur de l'Association de la Madeleine
Militant associatif

© Anthony Prosper



WWW.VILLE-JOIGNY.FR



Nicolas Soret

Président de la communauté de communes du Jovinien
Maire de Joigny

« Quand on est bien dans sa ville, on est mieux dans sa vie »

« Quand on est bien dans sa ville, on est mieux dans sa vie ». C'est la conviction qui guide mon action au service de Joigny. Travailler quotidiennement à l'attractivité de notre ville, c'est œuvrer à y déployer des actions, des politiques publiques. Certaines sont de portée immédiate, avec des résultats visibles rapidement. D'autres sont des actions de long cours. Parmi elles, par exemple, la santé et la revitalisation de notre cœur de ville.

Face à une démographie médicale en baisse, nous multiplions les initiatives. Après le lancement du Contrat Local de Santé, qui nous permet de disposer d'un cadre d'actions et de mobiliser des moyens en parallèle de la structuration de la CPTS (la communauté professionnelle territoriale de santé), après avoir obtenu la réhabilitation de notre EHPAD public et la construction d'un nouvel hôpital, nous avons, avec la Communauté de Communes, apporté notre concours financier à la mise en place de télé-médecine sur notre territoire. Je remercie chaleureusement les pharmacies qui ont accepté de développer ce service ; ce n'est qu'une première étape. La recherche de médecins se poursuit, avec quelques réussites récentes, notamment sur le volet dentaire. Nous maintenons l'effort,

tant le manque est criant dans tout notre département.

En parallèle, notre centre ancien se transforme. Une transformation longue, coûteuse et contraignante. Nos interventions depuis plusieurs années sur le patrimoine, actuellement sur l'église Saint-Jean par exemple, montrent notre détermination. Nous soutenons aussi la réhabilitation des immeubles privés, par le travail de la Maison de l'Habitat, qui accompagne (financièrement et administrativement) les propriétaires dans la rénovation, mais aussi en contraignant certains propriétaires à intervenir si le bien s'avère menaçant, avant que la Ville, le cas échéant, ne se substitue à des propriétaires défaillants, en réalisant, à leurs frais, des travaux d'urgence. Avec régularité, nous réunissons tous les acteurs, publics comme privés, qui nous accompagnent dans cette réhabilitation de la vieille ville, en veillant, notamment, à ce que les logements soient dignes, que le centre se rénove et redevienne attrayant. C'est une politique de temps long, mais qui commence à porter ses fruits.

**Votre maire,
Nicolas Soret**

SOMMAIRE

EN VEDETTE	4-5
ARRÊT SUR IMAGES	6-7
CULTURE	8
URBANISME	9
L'INFO EN BREF	10-11
DOSSIER	12-15
FINANCES	16-17
SANTÉ	18
VIVRE À JOIGNY	19
SPORT	20
URBANISME	21
TRIBUNES	22
INFOS PRATIQUES	23

VILLE-MARRAINE



© Sophie Thomas

© Sophie Thomas



© Sophie Thomas



© Sophie Thomas

JOIGNY, VILLE-MARRAINE DU 28^E GROUPE GÉOGRAPHIQUE

Lors d'une cérémonie publique organisée vendredi 16 mai, dans la cour d'honneur de la mairie, Joigny est officiellement devenue ville-marraine du 28^e Groupe géographique. Rappelons que notre commune a accueilli ce régiment de l'armée de terre, spécialisé dans la production de données géographiques, de 1949 à 2010. Le 28^e GG est à présent stationné à Haguenau (67).

Être ville-marraine d'un régiment est un privilège authentique et prestigieux. L'association des Villes Marraines, fondée en 1986 et à laquelle il est obligatoire d'adhérer, supervise les démarches qui peuvent parfois être longues. En 2025, 170 collectivités territoriales sont marraines d'une unité militaire. Pour les collectivités ayant été privées de présence militaire - comme Joigny - le parrainage militaire permet de renouer des liens étroits avec les personnels d'unités opérationnelles des forces et de maintenir ainsi la dimension affective qui s'y attache.

Nicolas Soret et le colonel Guillaume Schmidt, chef de corps du 28^e GG, ont signé la charte de parrainage à l'issue de cette cérémonie à laquelle participaient 80 militaires. Un véhicule blindé a également été baptisé du nom de Joigny.



© Sophie Thomas

Label

Un nouveau label pour Joigny ! C'est un label en lien direct avec incontournables Bouchons de Joigny. La fédération française des véhicules d'époque (FFVE) a attribué à Joigny le label « Ville et Village d'Accueil des Véhicules d'Epoque ». Une belle distinction alors qu'en cette année 2025, les 10 ans des Bouchons de Joigny seront célébrés. Le panneau montrant ce label sera officiellement installé samedi 6 septembre.



© Sophie Thomas

Hommage

Jacques Bussière. Irène Chiot. Gabrielle Hamelin. Robert Hauvuy. Jean Hémery. Hanka Kleiman. René Parigot. Léopold Rameau. Marcel Rossel. Camille Sainton. Sabatia Toros. Roger Varrey. Henri Véron. Gustave Weil. Hélène Weil. Les noms des 15 Joviniens morts en Déportation ont été rappelés, dimanche 27 avril, lors de la Journée nationale du souvenir des victimes et des héros de la Déportation.



© Anthony Prosper

Camping

Le camping municipal est ouvert jusqu'au 30 septembre. Edouard Delsaux, est le nouveau gestionnaire. Le camping - deux étoiles - compte une quarantaine d'emplacements d'environ 90m2 chacun, sur un site paisible et verdoyant. Pour de plus amples informations et pour réserver leur séjour, les visiteurs peuvent se rendre sur le site internet <https://camping.ville-joigny.fr/> Tel. 03 86 62 07 55

8 mai

La jeunesse a une nouvelle fois activement participé à la cérémonie du 80e anniversaire de la Victoire du 8 mai 1945, au Monument aux morts. Elle était représentée par des élèves du lycée Louis-Davier et les écoliers de la classe à horaires aménagés musique et voix (CHAMV) de l'école Saint-Exupéry. Ils ont interprété le Chant des partisans, la Marseillaise et l'hymne européen. Bravo à eux !



© Sophie Thomas

Gospel

Comme chaque année depuis 2016, la Ville de Joigny et l'association La France noire ont organisé une cérémonie dans le cadre de la Journée nationale de l'abolition de l'esclavage et la reconnaissance de la traite et de l'esclavage en tant que crime contre l'humanité. Elle avait lieu le 9 mai dans les salons de l'Hôtel-de-Ville et a été ponctuée des chants de la chorale de gospel Zitiza.



© Sophie Thomas

Voirie

Les services techniques municipaux sont, depuis quelques semaines, équipés d'une nouvelle machine permettant d'effectuer les marquages au sol. Auparavant, la Ville faisait appel à un prestataire pour ces réalisations. Petit à petit et dans toute la ville, des passages piétons, des lignes de circulation, des interdictions de stationnement sont reprises par une équipe du service voirie. Merci aux agents techniques qui prennent en charge cette nouvelle mission.



© Sophie Thomas

MÉDIATHÈQUE ET BIBLIOTHÈQUE GRATUITES, POUR TOUS



Depuis le 1^{er} avril dernier, et après délibération du conseil municipal réuni le 25 mars, l'inscription à la médiathèque Olympe-de-Gouges et à la bibliothèque de La Madeleine est gratuite, pour tous. C'est-à-dire que cette gratuité concerne les personnes majeures comme mineures, habitants de Joigny et des autres communes, y compris hors de la communauté de communes du Jovinien.

Les élus jovinien considèrent en effet que la gratuité de l'inscription aux bibliothèques, premiers lieux d'accès à la culture, sites fréquentés et démocratiques, apporte une contribution aux politiques de solidarité et d'inclusion. Elle ôte de plus la barrière symbolique et financière, contribuant ainsi à la réduction des inégalités. De nombreuses collectivités ont expérimenté la gratuité universelle. Elle a fait ses preuves, pour regagner les inscrits perdus au sortir de la crise de la Covid et pour en gagner de nouveaux.

Comment les personnes intéressées doivent-elles procéder pour s'inscrire ? L'inscription est valable un an, de date à date, et concerne à la fois la médiathèque et la bibliothèque (l'abonné peut emprunter dans les deux sites. L'inscription ouvre également l'accès à la médiathèque numérique de l'Yonne RaYonn'âges.)

L'inscription se fait à l'accueil de la médiathèque Olympe-de-Gouges ou à la bibliothèque de la Madeleine, sur présentation : d'une pièce d'identité (celle de l'un des parents pour l'inscription des enfants) et d'un justificatif de domicile de moins de deux mois (quittance de loyer, facture...) La présence d'un adulte est indispensable pour toute inscription d'un enfant de moins de 13 ans. A noter que lorsque la date d'abonnement arrive à échéance, si l'utilisateur souhaite renouveler son inscription, il doit s'adresser aux bibliothécaires pour renouveler l'abonnement.

En savoir plus. Pour connaître les animations à venir, la durée et les modalités des emprunts, les nouveautés et pour accéder au catalogue en ligne, rendez-vous sur : www.mediatheques-joigny.fr Tel. 03 86 91 47 52 (médiathèque), 03 86 62 13 19 (bibliothèque).

Les fonds documentaires (médiathèque et bibliothèques réunies) se composent de :

- **Livres, revues, BD/mangas** : 27 500
- **CD** : 3 500
- **DVD** : 2 031
- **Jeux de société** : 1 300
- **Jeux vidéo** : 50
- **Titre de revues** : 21

CHANTIER DES QUAIS : OÙ EN SOMMES-NOUS ?



© Jérôme Prainito



Lancés en janvier dernier, les travaux d'aménagement des quais et de la place du 1^{er} Régiment des volontaires de l'Yonne ont été mis en pause durant la fête foraine, qui a eu lieu du 12 au 21 avril. Ils ont repris lundi 28 avril. Leur avancée est conforme au calendrier prévu en amont.

Deux entreprises principales interviennent sur le site : Eurovia et ID VERDE A.

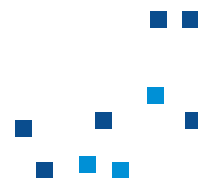
À ce jour :

- Concernant le terrassement et le passage des réseaux : il est terminé sur la partie arrière du marché, ainsi que le futur parc. Les travaux se concentrent à présent sur les berges, en direction du restaurant Le Tempo. En juin, ils iront du restaurant le Tempo au mail ;
- Concernant l'aménagement du site pour la préparation de la végétalisation, du mobilier urbain qui sera installé et de la réalisation des sols, notamment avec la pose des pavés : elle se poursuit et s'intensifie sur la partie arrière du marché et sur le futur parc. La pose des pavés a commencé à la fin du mois de mai.

En septembre, après la grande fête des Bouchons de Joigny (samedi 6 et dimanche 7 septembre), Enedis interviendra sur le champ de foire en raison de la modification des emplacements des armoires électriques de la fête foraine. En septembre toujours, ce sont les abords de la fontaine située face à la mairie qui seront concernés par les travaux. Important : une réorganisation du marché interviendra à ce moment-là.

Un peu plus tard, à l'automne, viendra le moment de réaliser l'enrobé clair sur la voie verte et de procéder aux plantations prévues. Rappelons en effet qu'à terme et à l'issue des différentes phases de travaux, le site comptera davantage d'arbres qu'actuellement. Centre-quatre-vingt-cinq sujets existent aujourd'hui ; ils seront 91 de plus une fois l'aménagement terminé, soit un total de 276 arbres. En fin d'année, l'aire de jeux pour enfants sera installée.

Info plus : Retrouvez, sur notre site internet, le numéro spécial du Joigny infos consacré à l'aménagement des quais (rubrique Publications / bulletin municipal).





300 parapluies dans le ciel de la rue Gabriel-Cortel

Depuis lundi 26 mai, 300 parapluies colorent le ciel de la rue piétonne. Ils ont été installés par une équipe des services techniques municipaux. Répartis sur trois rangées de câbles, tout au long de la rue qui monte, ces parapluies bleus, jaunes, rouges, verts... resteront en place jusqu'à la fin de la saison touristique et n'ont pour d'autre but que d'apporter de la gaieté, de la couleur dans ce principal secteur commerçant du centre historique. La rue Gabriel-Cortel est ainsi décorée depuis l'été 2021. Et vous appréciez !

Médailles

Lors d'une cérémonie organisée dans les salons de l'Hôtel-de-Ville le 26 mai, Nicolas Soret et les élus ont remis une médaille de la Ville de Joigny à 18 hommes et femmes engagés dans le milieu associatif, culturel, sportif... et portant haut les couleurs de notre commune. Bravo à toutes et tous pour votre investissement et vos actions faisant rayonner Joigny hors de ses frontières.



J.Guillemain

Mardi 27 mai, la Journée nationale de la Résistance a été l'occasion d'inaugurer une place au nom de Jean Guillemain (1923-1944). Cette place est située dans le prolongement de la rue Alfred-de-Pischoff. Jean Guillemain, résistant du groupe jovinien Bayard, est tombé en mission le 8 août 1944 à Fontenay-près-Chablis, mort pour la France.



Saint-Jean

L'an dernier, la porte Saint-Jean, située entre la rue Montant-au-Palais et l'église, avait montré des faiblesses avec notamment des chutes de pierre, obligeant à en interdire provisoirement l'accès. Elle a tout de même traversé sept siècles de l'histoire de Joigny ! La porte Saint-Jean a vu sa restauration débuter le 8 avril et s'achever début juin. Les travaux sur l'édifice, eux, se poursuivent.

En Alsace

Le 18 mai, la commune de Leimbach organisait une cérémonie en mémoire des combattants du 1^{er} Régiment des Volontaires de l'Yonne (RVY) tombés en terre d'Alsace. Le 1^{er} RVY est parti de Joigny le 7 novembre 1944 pour participer à la libération des communes de cette région. Jean-Yves Mesny, adjoint au maire, participait à cette cérémonie.



© DR



© DR



© Anthony Prosper

L'eau et la biodiversité en images

Dans le cadre de la Semaine de la nature, deux expositions ont été présentées sur le thème de la biodiversité. A l'App'art, l'atelier photos passions a présenté « L'eau dans le Jovinien », avec 80 clichés réalisés par 15 photographes. Puis, sur les grilles du chantier des travaux des quais, place du 1^{er} RVY, les « filles de la photo » - Juliette André Elie, Amélie Chassary et Sarah Braeck – proposaient, sur des bâches, de découvrir « No(s) Future(s) ». Il s'agissait d'un dialogue entre les trois artistes, avec leurs propres regards sur nos écosystèmes menacés.

Projets

La Banque des Territoires finance les projets structurants de la commune (travaux des quais, réhabilitation thermique de Saint-Exupéry et d'un bâtiment de l'ex-28^e GG) avec 2,6 millions d'euros de prêts sur 25 ans, dont 850 000 euros via le programme EduRénoV. Nicolas Soret et Sophie Diemunsch, directrice territoriale de la Banque des Territoires, ont procédé à la signature officielle.



© Sophie Thomas

Aux France

Les 20 et 21 mai, l'association sportive de l'EREA Jules-Verne (établissement régional d'enseignement adapté) a participé aux championnats de France des collèges de tennis de table, à Rennes. La Ville de Joigny a soutenu l'association en lui attribuant une subvention de 350 euros, en raison des frais liés au déplacement.



© Linda Guedjali

A voix haute

Vingt-huit enfants du CE2 au CM2 de l'école Saint-Exupéry ont participé à un concours de lecture à voix haute, en avril, salle Claude-Debussy. Pour s'entraîner et travailler leur éloquence, ces élèves ont suivi des ateliers animés par Nicolas Le Bossé, comédien professionnel du collectif Pans d'arts. Ce concours était organisé pour la deuxième année.

DOSSIER

Richard Zeiger | Adjoint au maire délégué aux travaux et à l'urbanisme

RÉHABILITER LE CENTRE ANCIEN



François Rebsamen, Ministre de l'aménagement du territoire et des collectivités locales, était accueilli à Joigny, jeudi 3 avril après-midi. La réhabilitation du centre ancien, les exemples de réalisations et les projets en cours représentaient l'objet de son déplacement.

La réhabilitation de la vieille ville de Joigny, citée plus que millénaire, est un chantier de très long cours. Il nécessite d'utiliser de nombreux leviers juridiques, d'accompagner les propriétaires privés qui n'ont pas les revenus permettant d'engager des travaux de rénovation, de mobiliser d'importants moyens financiers et également, d'avoir une parfaite coopération avec tous les services de l'Etat. C'est aussi lutter contre l'habitat indigne, comme cela se fait depuis plusieurs années dans notre commune. L'ancien maire de Dijon a suivi avec attention les explications détaillant chacune des actions entreprises et dispositions mises en place par la municipalité et ses partenaires pour redynamiser la rue Gabriel-Cortel, puis sauvegarder et entretenir l'habitat ancien.

Nous revenons sur plusieurs exemples de travaux menés à terme et sur d'autres, à venir, au fil de ce dossier.





« UN TRAVAIL FORMIDABLE »

« **Un travail formidable** qui honore le maire et son équipe. » Ce sont les mots de François Rebsamen, Ministre de l'aménagement du territoire et des collectivités locales, lors de la conférence de presse qui a précédé son départ de Joigny, jeudi 3 avril dernier. Elle avait lieu dans les locaux de la Maison de l'habitat du Jovinien.

La Maison de l'habitat, que le Ministre a visitée, guidé par l'équipe municipale et les agents en charge de du site, est l'un des outils permettant à la commune et à l'intercommunalité (la Maison de l'habitat est portée par la communauté de communes du Jovinien) d'agir en faveur de la réhabilitation du centre ancien (*). En effet : guichet unique, neutre et indépendant ouvert depuis février 2022, ce service public gratuit permet aux propriétaires, copropriétaires, bailleurs ou aux futurs acquéreurs d'être accompagnés dans leur(s) projet(s) de rénovation(s). Un couple de Joviniens s'est d'ailleurs déplacé auprès du Ministre, pour lui apporter son témoignage à propos de l'accompagnement dont il a bénéficié avec la Maison de l'habitat. Dans l'immeuble de ce couple de retraités, situé sur les quais de Joigny, isolation du grenier, isolation de pans de murs, pose de fenêtres double vitrage, pose de volets neufs, nouvelles portes palières et installation de système de ventilation ont été réalisés en 2023. En même temps qu'un soutien administratif - « Nous ne sommes pas trop internet », a plaisanté le couple - la Maison de l'habitat a présenté à Madame et Monsieur les aides financières diverses qui pouvaient être accordées, au vu de leur dossier

et en fonction des travaux réalisés : de la part de l'Agence nationale de l'habitat, de la Ville de Joigny, de la communauté de communes du Jovinien et de la Fondation du patrimoine. Ces propriétaires ont été aidés à hauteur de 40% environ de la facture totale des travaux. Ils ne représentent pas un cas isolé. Si les aides varient en fonction des travaux à mener, plus de 2.000 foyers du Jovinien ont déjà fait appel à la Maison de l'habitat pour leur(s) projet(s), depuis son ouverture. « La Maison de l'habitat est un lieu à dupliquer dans d'autres communes », selon le Ministre et ancien maire de Dijon.

« La réhabilitation d'un îlot de cinq immeubles avec la Simad »

Auparavant, il a déambulé dans la rue piétonne, à partir de la place Jean-de-Joigny, pour observer des exemples concrets de réhabilitations menés par la Ville de Joigny et ses partenaires. Voici déjà plusieurs années que la collectivité s'engage en faveur de son centre ancien. Des locaux rénovés et devenus commerces ont par exemple été présentés et visités.

La problématique est très souvent la suivante : en vieille ville, il s'agit d'abord d'habitat privé. Il faut donc convaincre les propriétaires d'engager des travaux. Et pour cela les accompagner comme nous venons de l'expliquer. À défaut de convaincre, il faut parfois contraindre, notamment au nom de la sécurité.

L'équipe municipale a expliqué

à François Rebsamen qu'en haut de la rue Gabriel-Cortel, la réhabilitation de tout un îlot d'immeubles est en route, avec le concours du bailleur social de la Ville, la Simad Il faut pour cela aller chercher tous les moyens nécessaires: le fonds friche, les aides de l'ANAH (l'agence nationale pour l'amélioration de l'habitat), les aides du conseil régional pour la transition énergétique du bâti. Et utiliser tous les leviers possibles: l'ORT (opération de revalorisation de territoire), l'ORI (l'opération de restauration immobilière) qui a été appliquée pour plusieurs immeubles majeurs de la vieille ville, le RHI-THIRORI (résorption de l'habitat insalubre irrémédiable

ou dangereux et du Traitement de l'habitat insalubre remédiable ou dangereux). Autant d'outils financiers qui ont un objectif: absorber le déficit financier d'opérations de restauration immobilières qui sont très lourdes. François Rebsamen a assuré le soutien et l'engagement de l'Etat, techniquement et financièrement. Il a rappelé l'existence du dispositif Ma Prime Rénov, à hauteur de 2,1 milliards d'euros. Il a également déclaré que le Fonds friches perdure en 2025 pour « une somme importante, plusieurs centaines de millions d'euros, toujours sous l'autorité du préfet de région. »

(*) Tout le territoire est concerné par les missions de la Maison de l'habitat, pas uniquement les centres anciens des communes.

LE PERMIS DE LOUER

Un autre outil visant à réhabiliter le centre ancien est le permis de louer, lequel lutte contre l'habitat indigne. La municipalité de Joigny a déployé le permis de louer en 2017 et il s'est depuis étendu.

À Joigny, le dispositif s'applique dans le centre ancien délimité par les axes suivants : les quais, les boulevards, chemin de la Guimbarde et faubourg Saint-Jacques, la résidence Marie-Noël et une partie de la rue Porte-Percy.

À Saint-Julien-du-Sault, le permis de louer est obligatoire dans le centre-ville délimité par l'avenue Wilson, la rue des Huguenots, la rue du Moulin de la Ville, la rue des Fossés, la rue des Promenades.

Puis, l'ensemble du territoire communal de La Celle-Saint-Cyr est concerné ainsi que celui de Saint-Aubin-sur-Yonne.

À chaque changement de locataires, les propriétaires ont l'obligation d'accueillir un agent qui contrôle la salubrité du logement. Il s'agit de vérifier l'état du logement et d'éviter sa relocation s'il est en mauvais état. L'attention est portée sur des critères très précis comme l'isolation, le chauffage, la solidité du bâtiment... Après une demi-heure d'inspection, en l'absence d'insalubrité, le propriétaire obtient un permis de louer. Ce dispositif est valable deux ans. En cas de refus, le logement ne pourra pas être loué avant que les travaux ne soient réalisés.

À noter : le formulaire de demande de permis de louer est disponible sur le site internet de la communauté de communes du Jovinien ainsi qu'auprès de la Maison de l'habitat.



MAÎTRISER L'ÉVOLUTION DES DÉPENSES



Le budget 2025 retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2025. Il a été adopté lors de la séance du conseil municipal du mardi 25 mars.

Ce budget a été construit conformément aux conclusions du débat d'orientations budgétaires, en prenant en compte les éléments conjoncturels et réglementaires, avec la volonté de :

- maîtriser l'évolution des dépenses de fonctionnement ;
- conserver des perspectives de dette soutenable à long terme par un recours modéré et calculé au plus juste à l'endettement ;
- accélérer les programmes de politiques publiques portées par la ville de Joigny ;
- maintenir une stabilité fiscale (taux d'imposition locaux inchangés) et d'optimisation des recettes en mobilisant des subventions chaque fois que possible.

La ville de Joigny dispose en 2025 de 9 budgets : le budget principal de la Ville, le budget annexe de l'eau potable, le budget annexe de l'assainissement collectif, le budget annexe du CRSD/ex-groupe géographique ; le budget annexe du camping municipal, le budget annexe de la forêt communale, le budget annexe de la restauration scolaire et des accueils extra et périscolaires, le budget annexe du conservatoire, le budget annexe du renouvellement urbain.

Les totaux des budgets (investissement et fonctionnement) sont les suivants :

« Un budget 2025 construit pour maîtriser les dépenses, stabiliser la fiscalité et accélérer les projets. »

BUDGET PRINCIPAL : 25 623 892,43 €

EAU : 4 019 296,48 €

ASSAINISSEMENT : 3 693 087,65 €

**CRSD/EX-GROUPE GÉOGRAPHIQUE :
4 571 265,45 €**

**RENOUVELLEMENT URBAIN :
2 286 841,37 €**

**RESTAURATION SCOLAIRE ET ACCUEILS
PÉRI ET EXTRA SCOLAIRES : 695 828,29 €**

CONSERVATOIRE : 587 667,49 €

FORÊT COMMUNALE : 322 267,71 €

CAMPING MUNICIPAL : 148 660,39 €

INFO PLUS

Le montant des subventions aux associations voté en mars est de **180 430 €**.

FINANCES

Nicolas Soret | Président de la Communauté de Communes du Jovinien, Maire de Joigny

QUAIS, ÉGLISE, SAINT-EX... LES GRANDS PROJETS



3 744 213,91 € TTC

L'AMÉNAGEMENT DES BERGES
ET DE LA PLACE DU 1^{ER} RVY

871 200 € TTC

LA RÉHABILITATION DE LA SALLE
OMNISPORTS PIERRE-HARDY

771 660 € TTC

LES TRAVAUX DE RÉNOVATION
DE L'ÉGLISE SAINT-JEAN

310 600,50 € TTC

LA RÉHABILITATION
DE LA TRAVÉE 2 DE L'EX 28^E GG

1 027 296 € TTC

LA SUITE DES TRAVAUX DE RÉNOVATION
ÉNERGÉTIQUE DE L'ÉCOLE SAINT-EXUPÉRY

79 769,60 € TTC

L'AMÉNAGEMENT D'UN ACCUEIL DES CAMPINGS
CARS AU CAMPING MUNICIPAL TOUTE L'ANNÉE

Les autres chiffres à retenir

CHARGES DE PERSONNEL :
6 471 048 €CHARGES À CARACTÈRE GÉNÉRAL :
3 416 958,93 €

-20% DE DETTE

Depuis le début du mandat, l'encours de dettes a baissé de 20%,
soit un montant au 31 décembre 2024 de 9,2 M€ sur le budget principal.

TROIS DENTISTES ARRIVÉES EN DEUX ANS



Depuis le début du mois d'avril, Joigny compte une dentiste supplémentaire, portant le nombre de praticiens à quatre dans la commune. Trois chirurgiennes-dentistes se sont ainsi installées dans notre commune en deux ans ; le plus ancien de ces spécialistes étant historiquement établi rue Aristide-Briand.

Le docteur Dalila Kada, dernière arrivée (ses consultations ont commencé le 2 avril), travaillait auparavant à Paris et exerce depuis 1990. Elle consulte du mercredi au vendredi inclus, dans le cabinet du 29, quai du Général-Leclerc porté par la communauté de communes du Jovinien (CCJ). La collectivité avait, rappelons-le, investi 200.000 euros pour rénover les lieux et acheter deux fauteuils ainsi que l'équipement nécessaire à la délivrance des soins dentaires et des radios. Les élus communautaires avaient fait ce choix en 2021, bien conscients que la demande de ce type de soins avait beaucoup de mal à être absorbée à Joigny, dans le Jovinien en plus généralement dans le centre de l'Yonne.

Au sein du cabinet dentaire du quai du Général-Leclerc, le docteur Dalila Kada travaille avec son assistante et aux côtés de sa consœur arrivée ici même en 2022. Au printemps 2023, une autre chirurgienne-dentiste s'était installée à cette adresse avant de déménager, l'année dernière, avenue du Général-de-Gaulle.

Cette nouvelle installation ne signifie pas, au contraire, que les recherches et toutes les démarches pour attirer de nouveaux médecins et spécialistes ralentissent. Le contexte est difficile, comme dans tant d'autres collectivités, et la lutte contre les déserts médicaux est ardue. Ce premier semestre 2025 a néanmoins été marqué, à Joigny, par plusieurs annonces et réalisations. Citons la signature du contrat local de santé à l'échelle du PETR Nord Yonne en janvier, la confirmation, par le directeur de l'Agence régionale de santé, de la réhabilitation de l'Ehpad et de la construction d'un centre hospitalier neuf à Joigny ou encore, le lancement d'un appel à manifestation d'intérêt pour le développement de la téléconsultation médicale à l'échelle de l'intercommunalité du Jovinien.

ROMAIN, CONSEILLER NUMÉRIQUE À VOTRE SERVICE



© Anthony Prosper



Besoin d'aide pour réaliser vos démarches administratives ? Romain Clerc est le conseiller numérique France services de la Ville de Joigny, spécialement formé pour vous accompagner.

Sur rendez-vous (lire par ailleurs) dans les locaux du centre communal d'action sociale - rue Jules Dumont d'Urville, à l'arrière du cinéma Agnès Varda - gratuitement et indépendamment de votre lieu d'habitation, de votre âge, de votre profession, de votre situation personnelle... il peut vous guider et vous orienter dans vos démarches du quotidien d'ordre numérique essentiellement, aussi variées soient elles et quelles que soient vos difficultés ou vos questions.

« Un accompagnement gratuit pour toutes vos démarches numériques. »

La Maison France services de Joigny, service public ouvert en février 2022, est destinée à accompagner

tous les habitants concernant : les impôts, déclarations de revenus, les pré-demandes de cartes d'identité et/ou de passeport, les demandes de fabrication de permis de conduire et de cartes grises, l'utilisation du compte Ameli de la sécurité sociale, les demandes d'aides sur le site de la caisse d'allocations familiales, la constitution des dossiers de retraite, de demande de RSA, les demandes d'aides sur le site de la MSA, l'inscription sur le site France Travail ainsi que les démarches d'actualisation, l'inscription sur le site France Rénov', la demande de chèques énergie, les dossiers de demande d'aide juridictionnelle, la création d'une identité numérique La Poste.

N'hésitez pas à solliciter la Maison France services si des démarches vous semblent compliquées et à faire passer le message autour de vous !

Info plus. Romain Clerc, conseiller numérique reçoit sur rendez-vous, du lundi au vendredi de 9h à 18h. Tél. 03.86.92.48.28. Il est aussi présent au marché de Joigny, avec un représentant de la Maison de l'habitat, un mercredi sur deux.



AU CLUB CANIN, UNE DYNAMIQUE BIEN ANCRÉE



© DR



Fondé en 1987, le club canin de Joigny accueille environ 75 adhérents. Situé route de Dixmont, près de l'aérodrome, le club dispose d'installations variées avec plusieurs espaces et parcours adaptés aux différents types d'activités. Les séances ont lieu le mardi à partir de 14h15, ainsi que le samedi à 9 heures. Elles sont maintenues durant les vacances scolaires mais suspendues en août.

Trois grandes activités structurent la vie du club présidé par Clarence Chambaz : l'école du chiot, l'éducation canine de base et l'agility (en compétition et en loisir).

L'école du chiot est ouverte aux jeunes chiens dès l'âge de deux mois et demi. Plus la socialisation commence tôt, mieux le chien s'adaptera à sa famille et à la vie en société. Cette phase d'apprentissage est essentielle pour prévenir les comportements indésirables à l'âge adulte.

L'éducation canine a pour objectif d'instaurer des bases d'obéissance essentielles pour favoriser une relation harmonieuse entre le maître et son chien, tout en encourageant la sociabilisation de l'animal. Les séances reposent sur le principe du renforcement positif, mettant l'accent sur la motivation et la récompense.

Les séances d'éducation reposent sur l'apprentissage des commandes de base qui permettent d'instaurer une relation de confiance entre le chien et son maître.

Concernant la partie agility : les cours d'agility en loisir s'adressent à tous les duos maître/chien souhaitant partager une activité dynamique, avec ou sans objectif de compétition. De l'initiation au perfectionnement, chaque séance est conçue pour s'adapter aux capacités et au rythme de chaque chien. Le cours compétition d'agility s'adresse aux binômes conducteur/chien souhaitant se préparer sérieusement aux concours officiels. Le club compte actuellement une vingtaine de compétiteurs et ce dans toutes les catégories de chiens.

Info plus. Les événements à venir : concours d'agility à Joigny les 4 et 5 octobre 2025 et le 4 avril 2026. La fête du club aura lieu le 23 août 2025.

Contact : tel. 06 95 25 23 78

Mail : contact@club-canin-joigny.fr

UN SQUARE AU NOM DE BERNARD MORAINÉ



© Sophie Thomas



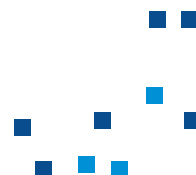
La Ville de Joigny a décidé de procéder à la démolition du site qui accueillait le relais d'assistantes maternelles (installé depuis dans l'ancien Groupe géographique), avenue de Mayen, afin d'y aménager un square. Les travaux ont été réalisés dans le cadre du renouvellement urbain du quartier de la Madeleine. Ils sont achevés.

« Un homme engagé pour son quartier »

Considérant les attaches de Bernard Moraine à l'égard de ce quartier de la commune et des réalisations qu'il y a menées, que ce soit dans ses fonctions de maire de Joigny pendant douze ans (de 2008 à 2020), mais également par le biais de son engagement associatif (notamment en créant, en 1978, l'association de La Madeleine), le conseil municipal de Joigny a souhaité, à l'unanimité, lui rendre hommage en lui dédiant ce square, situé au cœur du quartier qui lui est si cher. L'inauguration remplie d'émotion s'est déroulée samedi 10 mai, en présence de Bernard Moraine et d'un public venu nombreux.

Ces sont tous les parcours et les engagements, associatifs et politiques, de Bernard Moraine qui ont été rappelés, depuis le début des années 1970. Particulièrement à La Madeleine. Il entame son deuxième mandat de maire quand, en 2014, la loi Lamy est adoptée, que le quartier de La Madeleine entre dans la géographie de la politique de la Ville et que Joigny a désormais accès aux moyens de l'ANRU. Bernard Moraine et son équipe peuvent alors disposer des moyens nécessaires pour engager la transformation du quartier. Nouvelle place Colette, démolition de l'immeuble porche, aménagements et rénovations divers... La liste est longue.

Le square portant désormais le nom de Bernard Moraine en fait partie. C'est un projet qui a coûté 668.000 euros, financés par l'Etat, par l'ANRU et par le Conseil Régional de Bourgogne Franche Comté à hauteur de 80%. Le chantier s'est déroulé sous l'étude du cabinet paysager Rocher Rouge. L'aménagement, également appelé jardin de lecture, se veut lieu de rencontres, d'échanges, de dialogue, de pause. Un lieu-symbole de la convergence des différents engagements de Bernard Moraine, de ses différentes vies, associative, et politique.



Liste "Pour vous. Avec vous."

Joigny avance : les grands projets prennent forme

Notre ville se transforme, avance, malgré les crises, sans s'endetter. Dans tous les quartiers, de grands projets structurants prennent vie. Sur les quais de l'Yonne, les travaux se poursuivent dans de bonnes conditions. À l'école Saint-Exupéry, le chantier de réhabilitation est emblématique de notre engagement pour une éducation de qualité dans des bâtiments modernes et adaptés aux enjeux climatiques. L'église Saint-Jean, l'un des joyaux de notre patrimoine, bénéficie d'une restauration patiente et rigoureuse. Enfin, une réflexion est engagée sur la future salle omnisports depuis plusieurs mois : besoins sportifs, conditions d'accueil des clubs et des scolaires... Les échanges se multiplient pour que le projet puisse être lancé dans un délai raisonnable, en intervenant sur la salle omnisports et en créant un espace supplémentaire mitoyen du dojo au Groupe Géographique. Joigny avance. Grâce à une équipe mobilisée, une gestion saine des finances publiques et une ouverture à des acteurs citoyens. Saluons à cette occasion les Obligations Réelles Environnementales qui se déploient sur la ville. Ce modèle d'un genre nouveau crée des obligations de protection ou de rétablissement des écosystèmes environnementaux. Menées par nombre de citoyens engagés, elles permettent à Joigny de protéger au mieux son patrimoine naturel. Joigny évolue. Joigny se prépare à l'avenir.

Le groupe de la majorité municipale de Joigny - Nicolas Soret - facebook : Pourvousavecvous2020

Liste "L'Union pour le Jovinien"

Des essais payés par vos impôts !

Vous êtes très nombreux à nous faire part de votre mécontentement quant au nouveau plan de circulation dans le quartier de la gare. La rue de la gare et l'avenue du Général de Gaulle étaient praticables en voiture dans les deux sens de circulation. Mais, pour permettre aux vélos (« très nombreux », paraît-il...) de rouler, la majorité municipale a décidé sans réelle concertation avec les riverains, de rendre ces rues très fréquentées à sens unique. Naturellement, cela engendre des ralentissements, des détours... Comme les socialistes de Paris, la majorité jovinienne change ce qui fonctionnait et ses apports se révèlent particulièrement nuisibles et inutiles. Mais, la majorité l'assure, c'est un essai et si cela ne convient pas, un retour en arrière est possible... Pas de problème, c'est avec vos impôts que la majorité fait des tests ! En outre, vous avez été surpris d'apprendre la nouvelle destination du centre aéré Bois-aux-Coeures qui a récemment accueilli un groupe de musique « électro ». Rappelons que la majorité considérait comme impossible sa réhabilitation, entraînant la construction d'un centre dans le quartier de La Madeleine... Les Joviniens apprécieront : Bois-aux-Coeures n'étaient finalement pas si dégradé... Mais qu'importe, vos impôts auront encore servi à payer les projets pharaoniques de la majorité...

Le groupe de la droite et du centre - Nicolas Deiller, Céline Fouquereau, Jacques Courtat - facebook : L'Union pour le Jovinien

Liste "Collectif Citoyen pour Joigny"

Bientôt l'heure du choix

En Mai dernier, la municipalité a inauguré le nouveau square de la Madeleine du nom de celui qui fut élu Maire en 2008, à sa grande surprise, pour rendre hommage au président fondateur de l'association de la Madeleine et à son engagement en faveur du quartier. Notre édile actuel a souligné que « l'Extension Est » n'a guère connu d'évolution depuis sa création, quelle que soit la municipalité en place mais que depuis 2015, la transformation est indéniable, notamment grâce à la loi Lamy qui a permis la destruction du bâtiment porche, du relais d'assistance maternelle et la transformation du parking Colette en place. Alors s'il est reproché aux municipalités précédentes d'avoir délaissé ce quartier, depuis 15 ans, c'est la rive gauche qui pâtit, à nos yeux, de ce même désintérêt, nous l'avons souvent dénoncé dans nos tribunes précédentes. En 2020, nous nous étions présentés à vos suffrages dans une liste apolitique, même si individuellement nous avions nos convictions, forte des compétences de chacun dans des domaines variés et indispensables à la bonne gestion de la ville, dans l'intérêt de l'ensemble des joviniens. Nous pensons qu'il devrait en être de même pour tous ceux qui aspirent à cette fonction et ne pas être là pour représenter une couleur politique, ne pas œuvrer pour les uns au détriment des autres, et encore moins agir pour les uns contre les autres. Dans moins d'un an, vous retournerez devant les urnes afin d'élire une nouvelle équipe municipale, votre choix sera crucial, il engagera Joigny pour les 6 prochaines années. D'ici là, nous vous souhaitons de passer un bel été.

Collectif Citoyen pour Joigny - Thierry Leau, Dorothée Bricout, Richard Prost - www.collectifpourjoigny.fr - facebook : @collectifpourjoigny

Horaires d'été dans les déchèteries

Du 1^{er} juillet au 30 août, les déchèteries de Joigny (route de Chamvres) et de Saint-Julien-du-Sault (rue Albert-Berner), sont ouvertes du lundi au samedi de 7h30 à 13h30 (fermées les dimanches et les jours fériés).

Horaires d'été à l'espace Jean-de-Joigny

En juillet et août, l'espace d'art contemporain Jean-de-Joigny, situé place Jean-de-Joigny, est ouvert les mercredis, vendredis et samedis de 15h à 19h ainsi que les dimanches et jours fériés de 15h30 à 19h. Entrée libre.

Inscriptions au registre du plan canicule

Comme chaque année, le niveau de veille saisonnière du plan national canicule est activé jusqu'au dimanche 31 août. Ce dispositif est destiné à prévenir et à lutter contre les éventuelles conséquences sanitaires d'une vague de chaleur durable. Il est possible de s'inscrire sur un registre qui est ouvert au centre communal d'action sociale (CCAS) de Joigny. En cas de déclenchement du plan alerte canicule par le préfet de l'Yonne, des contacts téléphoniques ainsi que des visites pourront être organisés au domicile des habitants qui se seront signalés ou bien, qui auront été inscrits par un proche. Ce registre concerne : les plus de 65 ans; les personnes âgées de plus de 60 ans reconnues inaptes au travail; les personnes handicapées. Les inscriptions, qui s'adressent uniquement à celles et ceux vivant à leur domicile, sont gratuites et enregistrées par téléphone : 03 86 92 48 28 ou bien par mail : ccas@ville-joigny.fr

Opération Tranquillité vacances

Vous partez en vacances ? Pensez à signaler votre départ à la Police municipale de Joigny qui assurera une surveillance plus particulière de votre résidence dans le cadre du dispositif Tranquillité vacances.

Pour cela, il suffit de remplir un formulaire, téléchargeable sur le site internet de la Ville (<https://www.ville-joigny.fr/police-municipale>) et également disponible auprès du bureau de la police municipale, situé place Jean-de-Joigny, ainsi qu'à la mairie. Ce formulaire est ensuite à déposer ou à envoyer à la police municipale ou à la mairie. Contacts : 03 86 62 09 38, mail : police.municipale@ville-joigny.fr. On peut aussi bénéficier du dispositif Tranquillité vacances (entièrement gratuit) en se rapprochant de la brigade de gendarmerie de Joigny (10, rue du Maillet d'Or. Tél. 03 86 19 34 50).

Nuisances sonores

Nous rappelons les horaires au cours desquels il est autorisé, dans la commune, de tondre sa pelouse et/ou d'utiliser des appareils de bricolage bruyants : du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 14h à 19h30, le samedi de 9h à 12h et de 15h à 19h, le dimanche et les jours fériés de 10h à 12h.

Mairie : 3 quai du 1^{er} Dragons - BP 210 - 89306 Joigny Cedex - <http://www.ville-joigny.fr> - Facebook : ville de Joigny
Tél. **03 86 92 48 00** - Fax : **03 86 92 48 01** - mairie@ville-joigny.fr

Ouverte les lundis, mercredis et jeudis de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h, mardis de 13h30 à 17h, vendredis de 13h30 à 16h30 - permanence du service population les samedis de 8h à 12h.

Cartes nationales d'identité et passeports : uniquement sur rendez-vous

Police municipale : place Jean de Joigny du lundi au samedi midi. Tél. & fax **03 86 62 09 38**
police.municipale@ville-joigny.fr - mickael.mestre@ville-joigny.fr

Déchèteries : Joigny et Saint-Julien-du-Sault, jusqu'au 30 juin, le lundi de 14h à 18h, du mardi au vendredi de 10h à 12h et de 14h à 18h et le samedi, de 10h à 12h et de 13h30 à 18h.

Pharmacies : Les officines ouvertes le lundi - Matin et après-midi : pharmacies du Marché (14 quai Ragobert) et pharmacie de l'Hôpital (14 av. Gambetta).

Pour connaître la pharmacie de garde la plus proche : composez le 3237 (service audiotel - 0,34 € la minute)

Violences conjugales : 3919, n° d'appel national gratuit depuis un poste fixe



JOIGNY PLAGE

2025

Du 16 juillet au 10 août

Du mercredi au dimanche

BUVETTE ET RESTAURATION SUR PLACE

ACTIVITÉS GRATUITES

CONCERTS | SPECTACLES | PONEY | GRIMPE D'ARBRE
INITIATIONS SPORTIVES | STREET ART | ATELIERS CRÉATIFS
SKI NAUTIQUE | ATELIERS SCIENTIFIQUES...
ET D'AUTRES SURPRISES !